



Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion

No 1169

### Création d'un bonus d'affectation pour les bâtiments à hautes performances énergétiques

La gestion des énergies est un des enjeux majeurs au niveau des politiques fédérales, cantonales et communales. Depuis plusieurs années, le canton du Jura s'est fixé divers objectifs énergétiques dont l'un est la diminution de la consommation primaire d'énergie par habitant (en 2010 : 6'000 W ; objectif 2035 : 3'500 W). Pour atteindre cet objectif, des mesures devront obligatoirement être appliquées sans trop tarder. La création de quartiers durables ou de bâtiments type MINERGIE sont des axes qui peuvent permettre d'aller dans ce sens et qu'il est par conséquent indispensable de promouvoir au niveau cantonal.

En se basant sur ce même constat, plusieurs cantons suisses ont déjà procédé à des aménagements de leur loi sur l'énergie afin de promouvoir ou faciliter des projets qui vont dans ce sens. Ainsi, Neuchâtel, Berne, ou encore Valais ont introduit un article dans leur loi cantonale respective<sup>1</sup> permettant l'obtention d'un bonus de 10 à 15 % sur l'indice maximale d'utilisation du sol pour autant que les bâtiments concernés aient de hautes performances énergétiques. La réalisation de ce type de bâtiment peut avoir un coût supplémentaire, c'est pourquoi l'ajout de ce bonus aidera à rendre un plus grand nombre de projets économiquement viables.

**Par conséquent, nous demandons au Gouvernement jurassien de modifier le cadre légal en vigueur afin de permettre l'autorisation d'un bonus allant jusqu'à 10% sur l'indice d'utilisation maximale du sol fixé par le règlement communal. Bien entendu, ce bonus devrait être applicable uniquement pour des bâtiments neufs ou rénovés qui bénéficient d'un certain label de qualité énergétique, comme par exemple le type MINERGIE.**

Delémont, le 28 septembre 2016

  
Theurillat Stéphane

<sup>1</sup> Neuchâtel : art. 29 loi cantonale sur l'énergie  
Berne : art. 14 loi cantonale sur l'énergie  
Valais : art. 20 loi cantonale sur l'énergie

